SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1280000: industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement

En vigueur au 01/01/2019 (Dernière actualisation de la page 06/11/2019)

Indexation de 0,66% en 01/2019.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

CCT 146.057 - "Article 7. § 1. A l'exception de l'industrie de la chaussure, des bottiers, des chausseurs, le travailleur qui exerce deux fonctions ou plus, reçoit le salaire qui correspond à la fonction la mieux rémunérée.

1.1. TYPE D'ENTREPRISE: Tanneries

1.1.1. Salaire horaire: Ouvriers

Après 6 mois de services ininterrompus dans la même entreprise, les ouvriers de la 3e et de la 8e classe de fonctions perçoivent le salaire respectivement pour la 2e et la 7e classe de fonctions.

Catégorie	Fonction	
	Grosse peausseries et peaux de bovins	Peaux d'ovins et de caprins
0A	11.4560	11.1745
0B	11.6235	11.3130
1A	11.8160	11.5095
1B	11.8965	11.5965
2A	11.9765	11.6665
2B	12.1405	11.8005
3A	12.2435	11.9740
3B	12.4105	
4	12.5535	12.2435
5	12.8480	12.5110

1.1.2. Salaire horaire: Etudiants

Pourcentages suivants des salaires horaires minima des ouvriers, et ce pour les classes de fonctions 3, 4, 7 et 8

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	100.00%

1.2. TYPE D'ENTREPRISE: Commerce de peaux brutes

1.2.1. Salaires: Salaire horaire

1.2.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie				
Chef d'équipe	Classeur	Crouponneur	Chauffeur	Manœuvre
12.8285	12.6135	12.5105	12.5105	12.3625

1.2.1.2. Fonction: Etudiants

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

1.3. TYPE D'ENTREPRISE: Maroquinerie

1.3.1. Salaires: Salaire horaire

CCT 146.057 - "Article 9. §1. Dans la maroquinerie, les travailleurs à domicile, travaillant soit à l'heure, soit à la pièce, ont droit, suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent, aux salaires horaires minimums […], majorés de 10%."

1.3.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie					
Surqualifiés	Qualifiés	Semiqualifiés	Spécialisés	Semispécialisés	Débutants
12.9715	12.2240	11.8640	11.4995	11.1230	10.7580

1.3.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

1.4. TYPE D'ENTREPRISE: Ganterie

1.4.1. Salaires: Salaire horaire

1.4.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie					
Triage	Lotissage	Coupe	Fendre	Non qualifiés	Fourchetter, couper, dresser, piquer, broder, noircir, emballer, raffiler
11.4110	11.1315	10.9400	10.3540	10.1625	9.8055

1.4.2. Salaires: Salaire à la pièce (12 pièces)

CCT 146.057 - "Article 8. § 1. Pour le travail à la pièce exécuté à l'usine ou à domicile, le salaire d'une heure de travail est au moins égal au salaire horaire minimum […], majoré de 10 p.c."

1.4.2.1. ACTIVITE: La couture

1.4.2.1.1. : Le piqué

Activité	
Saxe sans finition ni carabin	27.0880
Saxe avec bords piqués et carabin	34.0755
Avec fermeture pression et carabin	37.2500
Avec fermeture bouton, bords et carabin	40.3005

1.4.2.1.2. : Gant cousus à la main

Activité	
Saxe sans bord avec carabin	89.1225
Saxe avec bords et carabin	101.4870
Avec fermeture pression, bord et carabin	107.6605
Avec fermeture bouton, bords et carabin	110.7535

1.4.2.1.3. : La broderie sur gants

Activité	
Quatre rangs ou deux nervures	5.2035
Six rangs	7.5925
Broderie impériale	8.1830

1.4.2.1.4. : Le fourré

Activité	
Flannelle	13.3330
Flannelle avec fourchette	18.8985
Lapin ou mouton	22.7450
Tricot	6.6640

1.4.2.2. ACTIVITE: Coupe

1.4.2.2.1. Tâche: a) Gants amadis

Type de gants	Hauteur en pouces								
	2,5	3	4	6	8	10	12	16	18/20
Gants en chevreau	42.8975	44.3545	16.5875	52.0405	58.3385	64.9800	78.3470	102.7325	118.2890
Gants tannés	46.7685	48.2440	51.1785	55.6480	61.3060	68.0580	82.7725	107.1975	122.7680

1.4.2.2.2. Tâche: b) Gants amadis en deux pièces

Majoration sur les salaires précités

Majoration	
Peaux donnant au moins 50% de gants entiers	30%
Peaux donnant moins de 50% de gants entiers	50%

1.4.2.2.3. Tâche: c) Gants amadis en pécari

Majoration	
Les salaires du point a) pour les gants tannés s'appliquent ici, cependant avec une majoration de :	11.2200

1.4.2.2.4. Tâche: d) Gants pour hommes

Espèce de gants	
En agneau, mouton, chèvre, suède, chamois, chevreau, doeskin, la coupe des fourchettes n'est pas faite	59.7675
En pécari	69.3470

1.4.2.2.5. Tâche: e) Gants pour garçon et filles en agneau, chevreau, suède et tanné

Salaires	
Montant	44.1645

1.4.2.2.6. Tâche: f) La confection des fourchettes

10 % du salaire de la coupe

1.4.2.2.7. Tâche: g) Le dressage

Salaires	
Par pièce	4.0335

1.4.2.2.8. Tâche: h) Le raffilage

Salaires	
Par pièce	4.5460

1.4.2.2.9. Tâche: i) Le noircissage

Salaires	
Par pièce	7.9745

1.4.2.3. ACTIVITE: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

1.5. TYPE D'ENTREPRISE: Sellerie, fabrication de courroies et d'articles industriels en cuir

1.5.1. Salaires: Salaire horaire

1.5.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie	
Catégorie 1	10.6750
Catégorie 2	10.4675
Catégorie 3	10.1505

1.5.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

2. REGIME (sur base hebdomadaire): 37h20

2.1. SALAIRES HORAIRES: Industrie de la chaussure, des bottiers et des chausseurs

2.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie								
Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8	Classe 9
13.3360	13.0250	12.8520	12.6185	12.3460	12.2300	12.0905	11.8725	11.6725

2.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	92.60%
19,5	96.30%
20	100.00%

2.1.3. Fonction: Réparateur de chaussures

2.1.3.1. Type: Réparation artisanale

Catégorie	
Moins qualifiés	Qualifiés
12.3465	12.6185

2.1.3.2. Type: Réparation de chaussure rapide

Catégorie	
Moins qualifiés	Qualifiés
12.6185	12.8525